

Mémo #5 2025-2026



DATE : 31 mars 2026

OBJET :

Bonus – Changements de formations – Programme Maîtres

Conformément à la réglementation de World Aquatics, il est possible de déclarer les bonus pour les changements de formations dans le programme Maîtres.

Les routines d'équipe technique, d'équipe libre et les combinés libres peuvent déclarer un bonus pour chaque changement de formation exécuté, d'une valeur de 0,20 chacun, jusqu'à un maximum de 6 changements de formation déclarés par hybride.

Si davantage de changements de formation sont exécutés, ils ne peuvent pas être déclarés et ne recevront aucun crédit supplémentaire

voir la réglementation détaillée et complète (en anglais) : p. 393, section 14)

https://resources.fina.org/fina/document/2026/02/18/e6815ecc-06d9-4f0b-98e9-4c441cf5e6a3/2026-02-18_World-Aquatics_CR-Final.pdf

Ce mémo fait office de règle officielle à moins de spécification contraire.